

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 4 mai 2021, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vanessa Gendron, greffière adjointe
M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme, en vidéoconférence

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 57, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient par vidéoconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit. Aussi, toute personne pouvait faire parvenir ses questions par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca avant 19 h 30 ce jour. Le citoyen peut aussi poser une question via la page Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens en s'identifiant. Une question doit être convenable et respectueuse pour être lue lors des périodes de questions des citoyens.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

À 19 h 57, la séance est suspendue

REPRISE DE LA SÉANCE

À 20 h 00, la séance est reprise.

2021-180

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2021-181

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2021 en modifiant, à la résolution 2021-175, les mots « 26 avril 2021 » par les mots « 3 mai 2021 ».

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 21 AVRIL 2021 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 21 avril 2021.

2021-182

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 5
MAI 2021 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU
CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 5 mai 2021.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2021-260 Prise d'acte du *Rapport annuel 2020 – Application des Règlements sur la gestion contractuelle de la Ville de Québec*

AP2021-278 Approbation du répertoire pour le service de réparation des véhicules légers et intermédiaires (Appel d'offres public 74997)

DE2021-381 Entente entre la Ville de Québec et *CorActive High-Tech inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Projets majeurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Investissement dans une nouvelle usine de haute technologie et expansion de l'entreprise*

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021 (SUITE)

- FN2021-022** Modification de l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération à des fins de logement social pour ajouter des utilisations autorisées à même les fonds disponibles
- RH2021-302** Modifications de la nomenclature des emplois professionnels
- RH2021-319** Nomination de monsieur Laurent-Étienne Desgagnés (ID. 128516) à titre de directeur par intérim – Arrondissements de Beauport et de Charlesbourg
- AP2021-320** Entente d'union entre la Ville de Québec et la *Ville de Lévis*, relative à l'acquisition regroupée de chlorure de sodium (sel de déglacage) – Saison 2021–2022 (Appel d'offres public 75544)
- DE2021-423** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 304, rue Beucage, connu et désigné comme étant le lot 1 942 095 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières
- DE2021-454** Établissement d'une servitude réelle et temporaire de passage, de stationnement et d'entreposage en faveur de la Ville sur une partie du lot 1 623 076 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2021-527** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de l'immeuble sis aux 545, rue Kirouac et 507, rue Saint-Luc, connu et désigné comme étant le lot 5 342 039 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- PA2021-064** Autorisation d'une démarche de participation publique sur l'élaboration du *Plan régional des milieux humides et hydriques*
- PA2021-070** Mandat au *Réseau de transport de la Capitale* pour gérer le projet de vélopartage à Vélo faisant l'objet d'une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service*
- RH2021-320** Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Denis-H Turcotte (ID. 004752), à titre de directeur du Service de police
- RH2021-353** Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Robert Pigeon (ID. 141957), à titre de directeur associé du Service de police
- DE2021-314** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis sur le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant trois parties du lot 6 322 010 du cadastre du Québec, et ouverture du boulevard Hochelaga – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- FN2021-025** Renflouement de l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération
- PA2021-083** Convention entre la Ville de Québec et le *Centre de crise de Québec*, relative à une aide financière sous forme de prêt pour l'acquisition d'un immeuble sis au 1340, rue Frontenac à des fins de logement social
- RH2021-267** Modification du contrat d'engagement entre la Ville et Québec et madame Brigitte Chrétien (ID. 172195)

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2021-183

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-184

GREFFE — FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL — CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME D'OBSERVATION AU PARC DES HAUTS-FONDS

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du parc des Hauts-Fonds;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) ont établi une servitude de conservation pour le parc des Hauts-Fonds aux termes de l'acte de servitudes intervenu le 19 septembre 2001 et dont une copie est publiée au registre foncier sous le numéro 509 993;

CONSIDÉRANT QUE par cette servitude la Ville autorise la FQPPN à réaliser, sur le terrain du parc des Hauts-Fonds toute activité, aménagement ou intervention de protection et de gestion relativement aux espèces fauniques ou florissantes;

CONSIDÉRANT QUE la FQPPN souhaite procéder à la construction d'une plateforme d'observation en bordure du fleuve à la pointe du parc des Hauts-Fonds;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une plateforme d'observation à la pointe du parc des Hauts-Fonds respecte la réglementation municipale en vigueur selon le Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la FQPPN sera seule responsable des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la FQPPN a préparé et soumis son projet à la Ville et que celui-ci respecte la servitude établie selon le Service du Greffe;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une plateforme d'observation à la pointe du parc des Hauts-Fonds s'inscrit dans les projets à réaliser par la FQPPN pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE confirmer à la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) que les travaux projetés, illustrés aux plans joints au sommaire, à savoir la construction d'une plateforme d'observation à la pointe du parc des Hauts-Fonds, respectent le cadre de la servitude inscrite au registre foncier sous le numéro 509 993;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la FQPPN.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-185

RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE — NOTAIRE — SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021 (SUITE)

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE créer le poste de « notaire » au Service juridique et du greffe, classe 5 des employés professionnels et de l'inscrire dans le *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*;

DE procéder à l'embauche de M^e Jean-Michel Vachon, à titre de notaire, temps plein, au Service juridique et du greffe, à compter du 25 mai 2021, selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, avec une rémunération établie selon classe salariale 5 des employés professionnels, échelon 4.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-186

RESSOURCES HUMAINES — FIN DE PÉRIODE DE PROBATION — PERMANENCE DE LA DIRECTRICE ET GREFFIÈRE — SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE prendre acte, en date du 27 avril 2021 de la fin de la période de probation et du statut permanent de M^e Marie-Josée Couture, à titre de directrice au Service juridique et du greffe, selon l'article 3 du *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-187

RESSOURCES HUMAINES — FIN DE PÉRIODE DE PROBATION — PERMANENCE DU CHARGÉ DE PROJET — SERVICE DE L'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE prendre acte, en date du 21 avril 2021 de la fin de la période de probation et du statut permanent de M. Mathieu Després, à titre chargé de projet, selon l'article 3 du *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-188

TRAVAUX PUBLICS — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL — VOLET SOUTIEN) — PROJET RÉAMÉNAGEMENT DES INTERSECTIONS DE LA ROUTE 138

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics, M. Cimon Boily agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles;

DE confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-189

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — TURCOTTE 1989 INC. — APO-2020-022

CONSIDÉRANT la résolution 2020-245 pour l'adjudication de contrat relatif au service technique pour l'entretien de l'éclairage public, appel d'offres n° APO-2020-022 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Turcotte 1989 inc., pour une période de deux (2) ans, conformément à la demande publique de soumissions 1377119, selon les prix unitaires de sa soumission déposée le 15 juin 2020, dont copie est jointe au sommaire décisionnel, pour une somme totale estimée à 174 450,00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement au montant total de 5 223,15 \$, plus taxes, à Turcotte 1989 inc. pour les travaux d'entretien et de réparation, ainsi que l'achat de luminaires de rue 2020-2021;

DE puiser la somme des factures 21908 et 21943, s'élevant à 2 149,20 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-340-10-521;

DE puiser la somme de la facture 21944 s'élevant à 3 073,95 \$, plus taxes, sur le projet GTP-I-21-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-190

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS — CONCEPTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE PIERRE-GEORGES-ROY — APO-2021-004

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres n° APO-2021-004;

CONSIDÉRANT qu'une (1) soumission est non-conforme;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été analysées par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT qu'une (1) soumission n'a pas atteint la note de 70 points;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels d'ingénierie pour la conception des travaux de réfection des infrastructures de la rue Pierre-Georges-Roy, appel d'offres n° APO-2021-004, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit l'entreprise FX-Innov inc., selon le prix forfaitaire de sa soumission datée du 8 avril 2021 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, soit une somme de 125 200,00 \$, plus taxes;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le projet GTP-I-21-13.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-191

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS — AMÉNAGEMENT D'AIRES MULTIFONCTIONNELLES DE PLANCHES À ROULETTES (SKATEPARC) ET D'UNE AIRE DE STYLE PUMPTRACK — APO-2021-003

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par des citoyens quant à la mise à jour des infrastructures permettant la pratique d'activités dans les aires multifonctionnelles de planches à roulettes et de style « pumtrack »;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens et un consultant spécialisé ont été impliqués dans le processus de définition des besoins et du devis et qu'un comité restreint sera mis en place afin de commenter les plans soumis par l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT QU'UN processus d'appel d'offres public (APO-2021-003) a été lancé et que deux (2) soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE ces deux (2) soumissions sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE ces deux (2) soumissions ont été analysées par le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour l'aménagement d'aires multifonctionnelles de planche à roulettes et d'une aire de style pumtrack, appel d'offres n° APO-2021-003, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit l'entreprise Les Mains Vertes du Paysage inc., selon le prix forfaitaire de sa soumission datée du 23 avril 2021 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, soit une somme de 465 000 \$, plus taxes;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le projet PEV-I-21-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-192

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'EXÉCUTION D'UNE ŒUVRE D'ART — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST

CONSIDÉRANT le projet de construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière de 3 250 000 \$ par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme réfection et construction des infrastructures municipale (RÉCIM) pour la construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée pour l'obtention de l'aide financière reçue du Programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) exige une correspondance du ministère de la Culture et des Communications attestant que le projet est assujéti ou non à la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*;

CONSIDÉRANT QUE la construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est est assujéti à la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*;

CONSIDÉRANT QUE le comité ad hoc mandaté par le ministère de la Culture et des Communications a transmis sa recommandation quant à la proposition artistique retenue pour le Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande la réalisation de l'œuvre de Mme Marie-Claude Hains;

CONSIDÉRANT QUE l'artiste accepte que son projet d'œuvre d'art soit rendu public;

CONSIDÉRANT QUE le coût de réalisation de l'œuvre d'art est de 68 619,27 \$, plus taxes, et que ce montant est prévu au budget de réalisation du Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'octroyer un contrat à l'artiste Mme Marie-Claude Hains pour un montant de 68 619,27 \$, plus les taxes, pour la réalisation et l'installation de l'œuvre d'art au Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

D'autoriser le directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts à signer le contrat à intervenir entre la Ville et l'artiste;

QUE les fonds nécessaires à l'octroi du contrat soient puisés sur le poste budgétaire 02-729-10-690;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer le virement budgétaire nécessaire pour transférer le financement comptant de 68 619,27 \$ plus taxes, prévu sur le projet BA-B-19-23 vers le poste 02-729-10-690;

D'autoriser le paiement de la facture 0158 au montant de 20 585,78 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-193

URBANISME — PIIA — 328, CHEMIN DE LA PLAGES ST-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE M. Ricardo Binotto a déposé une demande de permis;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 328, chemin de la Plage St-Laurent, connu et désigné comme étant le lot 2 813 229, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la gestion des eaux pluviales en lien avec le projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée avec garage intégré avec la condition de respecter pendant le chantier, et en tout temps par la suite, les conclusions et recommandations du rapport d'expertise pour travaux d'aménagement par François Pelletier, ingénieur, dossier 20-102, daté du 1^{er} avril 2021;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- plan projet d'implantation par Raymond Julien, arpenteur-géomètre, minute 6250, révision 3, daté du 1^{er} mars 2021;
- rapport d'expertise pour travaux d'aménagement par François Pelletier, ingénieur, dossier 20-102, daté du 1^{er} avril 2021;
- plan accompagnant le rapport daté du 15 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-194

URBANISME — PIIA — 110, RUE DE ROTTERDAM — MÉCART INC.

CONSIDÉRANT QUE Mécart inc. a déposé une demande de permis;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 110, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 2 814 778, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement et le réaménagement de la partie avant du bâtiment principal (ajout de 316 m² en superficie de plancher) dont une nouvelle section à deux étages et une réfection de la section existante à un étage, sous respect de planter et conserver en tout temps un minimum de 17 arbres d'un calibre de 50 mm DHP dans la cour avant et selon les documents suivants :

- plan projet d'implantation par Pascal Beaulieu, arpenteur-géomètre, minute 3062, daté du 4 mars 2021;
- plan d'architecture par Mathieu Morel, architecte, projet « Agrandissement Mécart », daté du 23 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-195

URBANISME — PIIA — 230, RUE DE SINGAPOUR — BOULANGERIE CANADA BREAD, LIMITÉE (FAISANT AUSSI AFFAIRES SOUS LE NOM DE BIMBO CANADA)

CONSIDÉRANT QUE Boulangerie Canada Bread, limitée (faisant aussi affaires sous le nom de Bimbo Canada) a déposé une demande de permis;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 230, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 385 776, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'affichage sur l'immeuble en lien avec la construction du centre de distribution alimentaire selon le plan de l'enseigne sur façade par Adam Obert, Bimbo, No de projet 2020318 A0_a, daté du 16 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-196

URBANISME — PIIA — 310, RUE DE ROTTERDAM — TENNIS INTÉRIEUR ST-AUGUSTIN INC.

CONSIDÉRANT QUE Tennis intérieur St-Augustin inc. a déposé une demande de permis;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil, à la majorité de 6 contre 1, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 310, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 3 055 514, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un complexe de tennis intérieur (six terrains dans deux dômes gonflables et un bâtiment d'accueil) sur une superficie totale de 4 206,3 m² selon les documents suivants :

- plan projet d'implantation par Nicolas Morel, arpenteur-géomètre, minute 1236, version 2, daté du 12 avril 2021;
- plan d'architecture par Guillaume Labbé, architecte, projet « Complexe Tennis St-Augustin », daté du 7 avril 2021;

Sous respect des conditions suivantes :

- un élément mécanique qui sert à la ventilation, à la climatisation ou au chauffage d'un bâtiment, sur le toit ou au sol, doit être dissimulé derrière un écran visuel opaque sur au moins 90 % de sa superficie et permanent dont le revêtement extérieur est de la même couleur qu'au moins un matériau utilisé pour le revêtement extérieur des murs du bâtiment principal;
- l'alimentation électrique du site doit être souterraine;
- les conteneurs à matières résiduelles doivent être de type semi-enfouis à chargement avant, modèle Urbin CSEF-8000 ou son équivalent;
- obtenir la résiliation de la servitude (inscription numéro 510 450) et effectuer la publication appropriée au registre foncier.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-197

URBANISME — DDM — 310, RUE DE ROTTERDAM — TENNIS INTÉRIEUR ST-AUGUSTIN INC.

CONSIDÉRANT QU'en date du 8 avril 2021, Tennis intérieur St-Augustin inc. a déposé une demande de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 19 avril 2021 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogations mineures au plus tard le 4 mai 2021, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'autoriser les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser les dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogations mineures pour le 310, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 3 055 514 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un complexe de tennis intérieur (six terrains dans deux dômes et bâtiment d'accueil) sur une superficie totale de 4 206,3 m² avec les dérogations mineures suivantes aux dispositions du *Règlement de zonage n° 480-85* :

- pour le bâtiment d'accueil, une marge de recul avant secondaire au coin de la rue de Rotterdam et de l'emprise de la route de Fossambault à 8,81 m au lieu de ≥ 15 m;
- pour la marquise du bâtiment d'accueil empiétant dans la cour avant :
 - 48,6 % de la longueur de la façade du mur avant au lieu de ≤ 25 %;
 - 13,24 m de largeur au lieu de $\leq 4,5$ m;
 - 41,9 m² d'empiètement dans la marge de recul au lieu de ≤ 5 m²;
 - 3,21 m de profondeur dans la marge avant au lieu de ≤ 2 m;
- pour les dômes gonflables, une marge de recul avant secondaire du côté de l'emprise de la route de Fossambault :
 - Dôme sud : 9,31 m au lieu de ≥ 15 m;
 - Dôme nord : 8,78 m au lieu de ≥ 15 m;

Le tout selon les plans et documents suivants :

- plan projet d'implantation par Nicolas Morel, arpenteur-géomètre, minute 1236, version 2, daté du 12 avril 2021;
- plan d'architecture par Guillaume Labbé, architecte, projet « Complexe Tennis St-Augustin », daté du 7 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-198

URBANISME — DDM — 4748, RUE SAINT-FÉLIX

CONSIDÉRANT QU'en date du 24 mars 2021, M. Denis Desrochers a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 19 avril 2021 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogations mineures au plus tard le 4 mai 2021,

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021 (SUITE)

par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 4748, rue St-Félix, connu et désigné comme étant le lot 2 813 489 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à rendre réputée conforme la marge de recul avant de la résidence à 5,8 m au lieu de $\geq 6,0$ m comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85* selon le certificat de localisation par Geneviève Traversy, arpenteuse-géomètre, minute 4787, daté du 15 février 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2021-199

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2021-647 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 480-85 VISANT À MODIFIER CERTAINES NORMES RELATIVES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES DANS LA ZONE RA/C-7

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-647 modifiant le Règlement n° 480-85 visant à modifier certaines normes relatives aux bâtiments accessoires dans la zone RA/C-7*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-200

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2021-647 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 480-85 VISANT À MODIFIER CERTAINES NORMES RELATIVES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES DANS LA ZONE RA/C-7

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du *Règlement n° 2021-647 modifiant le Règlement n° 480-85 visant à modifier certaines normes relatives aux bâtiments accessoires dans la zone RA/C-7*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-201

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2021-648 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN D'AUTORISER LES MARCHÉS PUBLICS TEMPORAIRES SUR CERTAINS TERRAINS MUNICIPAUX

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021 (SUITE)

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-648 modifiant le règlement de zonage n° 480-85 afin d'autoriser les marchés publics temporaires sur certains terrains municipaux.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-202

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2021-648 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN D'AUTORISER LES MARCHÉS PUBLICS TEMPORAIRES SUR CERTAINS TERRAINS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du *Règlement n° 2021-648 modifiant le règlement de zonage n° 480-85 afin d'autoriser les marchés publics temporaires sur certains terrains municipaux.*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-203

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2021-649 SUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTATION ET D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À L'ACCESSIBILITÉ RÉSIDENIELLE POUR L'ANNÉE 2021

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-649 sur la mise en place d'un programme d'aide financière pour la réalisation de travaux d'adaptation et d'installation d'équipements nécessaires à l'accessibilité résidentielle pour l'année 2021.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-204

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-645 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE CRÉER LA ZONE IA-8 À MÊME LE LOT 4 964 042 ET D'Y AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2021-645 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone IA-8 à même le lot 4 964 042 et d'y ajouter certaines dispositions spécifiques* a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2021-645 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone IA-8 à même le lot 4 964 042 et d'y ajouter certaines dispositions spécifiques;*

D'adopter le *Règlement n° 2021-645.*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-205

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-646 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 915-93 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'ASSUJETTIR LA NOUVELLE ZONE IA-8 À DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2021-646 modifiant le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir la nouvelle zone IA-8 à des objectifs et des critères d'évaluation* a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2021-646 modifiant le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir la nouvelle zone IA-8 à des objectifs et des critères d'évaluation*;

D'adopter le *Règlement n° 2021-646*.

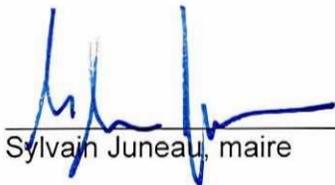
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

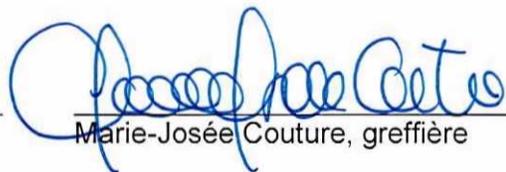
PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 22 h 04.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière